Vous souhaitez rejoindre l'association Sentiers Amitiés : comment faire ?

Nous vous invitons à consulter les rubriques « Qui sommes-nous ? » et « Activités ».

Puis prendre contact avec les bénévoles par le biais de notre formulaire de <u>contact</u> et bien indiquer votre numéro de téléphone et les horaires pour vous joindre.

Nous reviendrons rapidement vers vous par email ou téléphone.

Avant de vous inscrire, nous vous convions à une ou deux sorties d'essai un dimanche, pour rencontrer les membres de l'association et voir si le rythme vous convient.

Vous pouvez dès à présent prendre connaissance des formalités administratives et financières d'adhésion.

Première adhésion

Télécharger l'imprimé de demande d'adhésion : demande d'adhésion.

Les licences sont valables du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. L'assurance est valable du 1er septembre au 31 décembre de l'année suivante, afin de permettre le renouvellement des licences sans perdre l'interruption de garantie.

L'adhésion peut se faire en cours d'année.

Le coût de la cotisation comprend la cotisation au club, la licence individuelle auprès de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (N° affiliation FFRP N° 01322) et l'assurance (coût variable selon le type d'assurance souscrit).

Voir le détail des modalités en page 2 de l'imprimé.

Certificat médical

Téléchargez un modèle de certificat médical: modèle de certificat médical.

Le certificat médical qui accompagne l'imprimé de demande d'adhésion est nécéssaire pour les nouveaux inscrits ainsi qu' à chaque reprise de licence après une interruption de deux saisons sportives ou plus pour obtenir la licence FFRP et egalement si vous avez repondu oui à une question du questionnaire de santé. (document accessible aux adhérents au moment du renouvellement).

Renouvellement d'adhésion

Se connecter à son espace personnel.